Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260908-130VOEUCNF-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Convocation : 02/09/2026
Secrétaire : Yvane POCHON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2026

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, s'est réuni le huit septembre deux mille vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de M. Patrick HERVIOU, Président.

Membres en exercice : 41	**Présent :** **BLERUAIS** : / **BOISGERVILLY** : RABORY Sophie, DAVENEL Olivier / **GAEL** : LEVREL Denis, NOGUES Christelle / **IRODOUER** : LE BOUQUIN Mickael, BERTHELOT Morgan, BIZETTE Fabrice / **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : HERVIOU Patrick, BOUILLET Isabelle / **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa / **LE CROUAIS** : / **MEDREAC** : GAUTIER Magali, PIEDERRIERE Olivier / **MONTAUBAN DE BRETAGNE** : PALARIC Vincent, PINON Audrey, LE SOMMER Thierry, GENET Béatrice, RENVAZE Pascal, LEMAIRE Vanessa, DAVID Lilian/ **MUEL** : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie / **QUEDILLAC** : MÉAL Lydie / **ST MALON SUR MEL** : GUÉRIN Michel / **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne / **ST MEEN LE GRAND** : VILLAUME Claude , VILLER Laura, VITRE Didier, GAREL Laurence, LE PAPE Marie-Hélène / **ST ONEN LA CHAPELLE** : LETARD Véronique / **ST PERN** : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe / **ST UNIAC** : LESNÉ Hervé
Présents : 34 **Votants** : Contres : Abstentions :	
Excusés / Absents : 07	**Excusés :** LECHEVESTRIER Daniel, CHICOINE Daniel, QUINTIN Jenny, ROUYER Gael, CRESPEL Vincent, GLOTIN Michel, BOHANNE Jean-François **Absents :**
Pouvoirs : 05	**Pouvoirs :** CHICOINE Daniel à MÉAL Lydie, QUINTIN Jenny à PALARIC Vincent, ROUYER Gael à LESNÉ Hervé, GLOTIN Michel à VITRE Didier, BOHANNE Jean-François à LETARD Véronique

Délibération n° : 2026-130-BlR
Thème : RESSOURCES HUMAINES
Titre : Vœu de soutien au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
Rapporteur : Vanessa SAUDRAIS

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) assure une mission essentielle de formation et d'accompagnement des agents des collectivités territoriales. Son action contribue au développement des compétences des agents publics et accompagne les collectivités face aux évolutions réglementaires, aux transitions écologiques et numériques ainsi qu'aux nouveaux enjeux de l'action publique.

Par courrier en date du 28 mai 2026, le CNFPT a alerté les collectivités territoriales sur les conséquences du projet de plafonnement des recettes issues de la cotisation obligatoire versée par les employeurs territoriaux. Cette mesure pourrait entraîner une diminution importante des ressources de l'établissement, estimée à plusieurs dizaines de millions d'euros, sans diminution du taux de cotisation des collectivités.

Une telle évolution est susceptible d'affecter la capacité du CNFPT à assurer pleinement ses missions de formation, d'accompagnement et de développement des compétences au bénéfice des collectivités territoriales.

Le Conseil communautaire réaffirme son attachement au maintien d'un service public de formation de qualité au profit des agents territoriaux et souligne l'importance de préserver les moyens nécessaires à l'exercice des missions du CNFPT.

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260908-130VOEUCNF-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les missions confiées au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) en matière de formation des agents territoriaux ;
Vu le courrier du CNFPT Bretagne en date du 28 mai 2026 relatif aux conséquences du projet de plafonnement des recettes issues de la cotisation obligatoire des employeurs territoriaux ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOPTE le présent vœu de soutien au Centre national de la fonction publique territoriale.**
- **DEMANDE au Gouvernement de préserver les ressources du CNFPT afin de lui permettre de poursuivre pleinement ses missions au service des collectivités territoriales.**
- **AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

Secrétaire de séance,
Yvane POCHON

Président,
Patrick HERVIOU

Signé par : Patrick HERVIOU
Date : 10/09/2026
Qualité : Par le président